



Fédération Régionale **des Chasseurs**
de Bretagne

RAPPORT MORAL

Et

RAPPORT D'ACTIVITE

2022-2023

1^{ER} JUILLET 2022– 30 JUIN 2023

FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE BRETAGNE

Rue de la Prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN Cedex

Tél : 02 96 58 06 34

**Acteurs engagés pour la biodiversité,
NOUS SOMMES CHASSEURS**



SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MAI 2023

RAPPORT D'ACTIVITE

L'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DURANT L'ANNEE 2022-2023

LES DONNEES GLOBALES SUR L'ANNEE 2022-2023

LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

LES COMMISSIONS REGIONALES

LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS

LES ACTIONS MUTUALISEES ENTRE LES FDC PAR LA FRC BRETAGNE

LA COORDINATION DE L'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER, MISSION DE SERVICE PUBLIC

LA FORMATION AGREEMENT CHASSE A L'ARC

LES CHASSEURS BRETONS A LA LOUPE : UNE ACTIVITE DE PLEIN NATURE POPULAIRE AU FLUX FINANCIER IMPORTANT

QUI CHASSE ? DES HOMMES ET DES FEMMES

LA PYRAMIDE DES AGES

LA CHASSE BRETONNE, UNE CHASSE POPULAIRE

UNE ACTIVITE QUI GENERE DES FLUX FINANCIERS IMPORTANTS

UN ENGAGEMENT BENEVOLE PEU CONNU, PEU COMMUN

LES PROJETS EN COURS ET L'ECO-CONTRIBUTION

L'ECOCONTRIBUTION EN BRETAGNE.....

- EDUC-KER
- BEC_BUZ
- BRETAGNE BIODIVERSITE ET AGRICULTURE

ANNEXES

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE DU PRESIDENT

Messieurs les Présidents,

Mesdames les administratrices, Messieurs les administrateurs, directeurs et chargés de mission,

Chers collègues,

C'est toujours un plaisir de vous retrouver et de vous accueillir à l'assemblée générale de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne moment annuel qui nous permet de nous rencontrer, échanger et surtout se connaître plus particulièrement cette année en Ille et Vilaine sur notre site de Symphorien.

Ce site où se mêlent nos activités associatives, des actions démonstratives d'aménagement de l'espace agricole et une riche faune ordinaire parfois quelque peu encombrante comme des sangliers.

Il est le symbole de ce qui nous est commun, la chasse.

Pour moi, la chasse est un loisir, un plaisir à partager. C'est pourquoi, il nous faut coûte que coûte maintenir ce plaisir et refuser de se laisser enfermer dans un rôle qu'aucun de nous ne souhaite, celui de régulateur.

La régulation découle naturellement de nos actes de chasse.

En effet, nous devons revendiquer haut et fort trois choses partout où nous allons et où sont les décideurs, la société nous donnent la parole :

- Je chasse par plaisir, pas par contrainte
- Je chasse car j'aime me retrouver dans une nature riche et si je tue, c'est dans un contexte particulier et non pour simplement donner la mort
- Je suis membre des premières associations agréées au titre de la protection de l'environnement par le nombre de leurs adhérents.

Et oui, nous pouvons nous enorgueillir d'être avec la Fédération Régionale des Chasseurs tous membres de la première association bretonne agréée au titre de la protection de l'environnement avec près de 40 000 membres via nos FDC.

Cette réalité comme les actions menées font que nous dérangeons souvent, nos adversaires prennent conscience de nos compétences.

Nous dérangeons car avec la FRC nous avons une capacité à faire et à se faire entendre.

Longtemps nous avons été cantonnés sur un cortège d'espèces limitées, des sujets pièges comme les dégâts de gibier mais depuis maintenant 3 ans nous avons l'opportunité de faire mieux grâce à l'éco-contribution.

Si au quotidien, nos adhérents ne voient pas toujours le travail de la FRC, il est pourtant bien réel. Nous sommes, avec une équipe réduite, sur de nombreux sujets et agissons en « back office » pour travailler à favoriser nos projets départementaux.

Marine SAMSON, chargée de mission du projet « Bretagne, Biodiversité et Agriculture » nous présentera tout à l'heure les réalisations menées sur les derniers mois. Ce projet, qui fait des aménagements visibles de toutes et tous dans les campagnes, dérange.

Il dérange nos détracteurs, des institutions. En effet nous agissons, et nous le faisons savoir avec des collaborations inédites comme avec l'Agence Bretonne pour la Biodiversité, des groupements d'agriculteurs.

En cela, la FRC répond à la commande politique de la Fédération Nationale des Chasseurs qui est de faire monter les FRC en compétences et en volume d'activité sur l'ingénierie écologique et faune sauvage au service du réseau fédéral. Aujourd'hui la FRC s'appuie notamment sur ce programme pour demander à siéger au CESER, à mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conseil Régional de Bretagne.

Venir les mains vides est compliqué quand on rencontre le président d'une collectivité importante comme la région.

Avec l'entregent de mon Vice-président, Patrick LAHAYE, nous avons rencontré le président Loïg CHESNAIS-GIRARD en janvier dernier. En 1 heure de rendez-vous nous avons abordé différents sujets et c'est sur la thématique « agriculture et biodiversité » qu'il nous attend. Cela a été aussi l'occasion de lui remettre l'ouvrage réalisé par la FRC l'an passé sur les données qui montre l'investissement réel et peu connu de nos professionnels, de nos bénévoles pour connaître, gérer la biodiversité qu'elle soit ordinaire ou patrimoniale. Nous avons aussi profité de ce moment pour demander son soutien à notre candidature au CESER qui est en cours de renouvellement. Il vous faut savoir que cette instance méconnue a un rôle de lobby important. Y être, c'est être près des décideurs. Si nous parvenons à nos fins, ce sont d'autres APN peu « chasse » qui perdront leurs places et par voie de conséquence de l'influence, ce qui ne peut que nous réjouir.

Ce rendez-vous a été aussi le moment de lui parler de notre éviction de l'Observatoire des Mammifères de Bretagne, structure portée par le Groupe Mammalogique Breton, mais largement financée par le Conseil Régional. Cette éviction pressentie dès mai 2022 a été effective en septembre ... Cette situation embarrasse l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne, le Conseil Régional, le préfet de région car ils n'avaient jamais envisagé ce cas de figure.

Cette éviction traduit, à mon sens, de la fébrilité de nos adversaires gavés de fonds publics. Avec l'écocontribution nous agissons dans beaucoup de champs de la gestion de la nature et cela les perturbe.

C'est pourquoi, même si nous sommes parfois inquiets de l'avenir de l'écocontribution, nous, administrateurs, présidents, il est de notre responsabilité de se projeter dans l'avenir en portant des projets qui nous mènent sur des évolutions de nos FDC et de la FRC en prenant parfois des risques toutefois calculés. Le risque « zéro » n'existe pas dans cette société moderne sauf à ne rien faire et encore ?

La FRC Bretagne agit aussi à notre bénéfice départemental en nous représentant au sein de structures comme le CROPSAV ou le comité de pilotage du plan d'actions régional Choucas des Tours.

Il faut rappeler que la FRC avec son directeur participe depuis la mi-juillet à des CROPSAV élargis sur la crise de la grippe aviaire.

La situation a été très difficile, ce sont des réunions tous les 15 jours qui ont eu lieu entre juillet et novembre, avant qu'elles ne deviennent mensuelles. Vous avez pu voir sur le terrain les impacts en terme de pratique de chasse mais il vous faut savoir que pendant près de 3 mois, le monde agricole a rejeté la responsabilité de la crise sur le monde cynégétique avec des attaques en règle sur les lâchers de gibier, le gibier d'eau et les pratiques de chasse. Il a fallu batailler pour faire entendre raison. Nous n'avons pas été entendus car face à des enjeux économiques bien supérieurs, la chasse a été souvent sacrifiée pour donner un gage à la filière agricole. Alors que la LPO accueillait plus de 6000 personnes sur la réserve des 7 îles dans les Côtes d'Armor durant l'été 2022 avec des milliers de fous de Bassan infectés nous n'avons pas pu faire entendre raison à des DDPP sûres d'elles. Nous avons subi des arrêtés d'entraves à la pratique de la chasse que rien ne justifiait avec des arrêtés d'interdiction de lâcher ou de chasse pris les vendredis après 18h et mal transmis ou pas transmis.

Cet épisode montre qu'il faut des boucs émissaires et que les chasseurs sont les plus faciles à contraindre. Aucune mesure en effet n'a été prise pour limiter l'accès aux espaces naturels, aux zones humides pour tout à chacun, seuls les chasseurs étaient visés.

Le 22 mars dernier, le comité de pilotage du plan d'actions régional Choucas des Tours a été installé. La FRC y siège pour le compte des 4 FDC. Là encore, la FRC dérange ... dès le 26 mars, Bretagne Vivante, « nos amis », faisait paraître un communiqué de presse « ampoulé » sur ce comité de pilotage dans lequel cette APN de 3 000 adhérents s'interroge « sur la place de la Fédération Régionale de Chasse de Bretagne dans ce plan régional d'actions ».

En effet, le préfet de région a habilement intégré la FRC dans ce comité de pilotage régional car les FDC sont impliqués depuis plus de 10 ans sur ce sujet. Les voies de sortie du problème les plus pragmatiques sont portées par les chasseurs avec le changement de statut de l'espèce et sa gestion adaptative farouchement combattue par Bretagne Vivante et les autres APN, de peur de faire un précédent.

Dans le même domaine, celui des problématiques sanitaires et / ou des problèmes à venir avec la faune sauvage, la FRC a entamé il y a peu un travail technique avec l'OS porc sur la problématique de la Peste Porcine Africaine. Nous verrons où cela nous mènera mais au final, ce sont bien les conseils d'administration, nos AG qui décideront. On ne doit pas refuser de collaborer ne serait-ce que pour acculturer des acteurs agricoles bien loin des réalités cynégétiques quand ils ambitionnent de compter les sangliers, d'améliorer la réussite des prélèvements ... Nous saurons aussi leur dire la manière dont ils organisent au mieux la présence des suidés sur leurs exploitations avec des parcelles de cultures inchassables, des « nouveautés » comme le Miscanthus qui sont des réservoirs à sangliers.

Vous voyez que les sujets ne manquent pas, que les sollicitations émanent souvent de la filière agricole ou de l'administration sur des sujets de crise sanitaire ce qui n'existait pas il y a 10 ans. Sommes-nous les seuls concernés ?

Heureusement, la FRC développe des partenariats qui permettent de « souffler » un peu en apportant la contribution de nos réseaux à la connaissance. Ainsi depuis 3 ans, la FRC anime un projet écocontribution « BEC_BUZ » que nous présentera Benjamin ANDRIEUX, ingénieur de recherche en sciences de l'écologie et environnement, recruté pour quelques mois à la FRC afin de mettre en ordre des données collectées depuis 2018.

Ce partenariat par ce projet est exemplaire. Il nous sort de nos quotidiens, il s'agit en effet de mesurer la présence de produits phytosanitaires dans les sols, les vers de terre et les bécasses mais il fait aussi appel aux compétences pointues de notre personnel technique pour faire des prises de sang sur des bécasses lors des opérations de baguage et à nos réseaux de bénévoles pour collecter des foies.

L'ensemble de ces actions n'est réalisable qu'avec le suivi de tous les projets Ecocontribution, qu'ils soient départementaux ou régionaux, menés par Marina GUERIN. Nous avons, grâce à sa fonction de cheffe de projet incontournable, un suivi au cordeau des impératifs de l'écocontribution : Cut Off, dépôts, bilan, vérification des pièces comptables à la FRC et de l'ensemble des autres justificatifs administratifs. Elle est discrète, trop sans doute, mais elle assure un travail de l'ombre qui fait qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas à la traîne sur l'écocontribution.

Avec intelligence, elle conseille les FDC, les comptables, les porteurs de projet et fait du lien qui parfois manque dans nos FDC. Elle assure subtilement les équilibres entre chaque FDC pour que sur le long terme, chacun en bénéficie.

Avec la FNC, elle est reconnue comme un pilier qui assure à la région Bretagne, un suivi quasi sans faille des contraintes que l'OFB ne cesse de mettre en œuvre pour faire de l'écocontribution ce que nous redoutons tous, une usine à gaz.

Aujourd'hui, pour nous élus, l'écocontribution est une affaire qui « roule » avec de projets rarement remis en cause lors des dépôts, peu contestés lors des bilans techniques et financiers, c'est une réussite qu'on doit à Marina.

Autre sujet, le projet CHAFIL (réalisation d'un diagnostic sur les pratiques de chasse maritime et de pose de filet fixe sur le DPM de la façade atlantique). Derrière cet acronyme se cache une réelle et sérieuse menace pour nos chasseurs de gibier d'eau. Ce projet émane d'une demande des animateurs des sites N200 pour mieux connaître les pratiques de chasse et de pêche sur les aires marines protégées afin de mieux les prendre en compte dans la gestion de ces sites. Derrière cette définition très administrative, des animateurs N2000 clament que « cette étude visera à quantifier et qualifier la perturbation et le dérangement de la chasse dans les aires marines protégées », ce qui est d'une nature bien plus inquiétante.

Vous voyez, les sollicitations sont extrêmement variées au niveau régional. En cela, la FRC a trouvé sa place au sein du système cynégétique, interface entre la FNC et les FDC pour l'écocontribution, les questions de dégâts agricoles, les questions sanitaires. Elle est aussi, par le biais des rencontres entre nos 5 directeurs, un outil de collaboration, de projets comme l'opération « J'aime la Nature propre ».

La FRC assure enfin des missions de « petites mains » pour les FDC avec la gestion des dossiers administratifs pour la formation « agrément chasse à l'arc ». A ce jour, ce sont 120 dossiers ouverts dont 64 depuis le 1er janvier. La FRC coordonne ainsi cette formation et assure le financement des bénévoles et des matériels avec les frais d'inscription.

Plus tard lors de l'assemblée, Pierre LE GOVIC, administrateur de la FDC du Morbihan, nous présentera le bilan de la commission régionale d'indemnisation ainsi que des généralités sur les dégâts en Bretagne.

L'équipe de la FRC présentera son activité comme à l'habitude après la partie statutaire.

Vous comprenez par la variété des sujets abordés que la FRC Bretagne est bien plus qu'une association de fédérations. Nous devons avoir de l'ambition en terme de projets comme l'écocontribution nous y invite mais aussi pour nos adhérents qui sont des naturalistes de terrain et vivent la nature, la biodiversité bretonne bien plus que beaucoup d'autres.

C'est pour eux que nous sommes aujourd'hui engagés dans nos mandats départementaux, régionaux et nationaux. La qualité et la pertinence du travail de nos FDC bretonnes depuis de nombreuses années sont reconnues au niveau national à travers notre vice-présidence nationale, ne l'oublions pas.

C'est aussi le challenge que nous devons relever encore et encore en mettant en place des projets qui se doivent d'être exemplaires et cohérents avec les politiques publiques de protection de la nature.

Le président,

André DOUARD

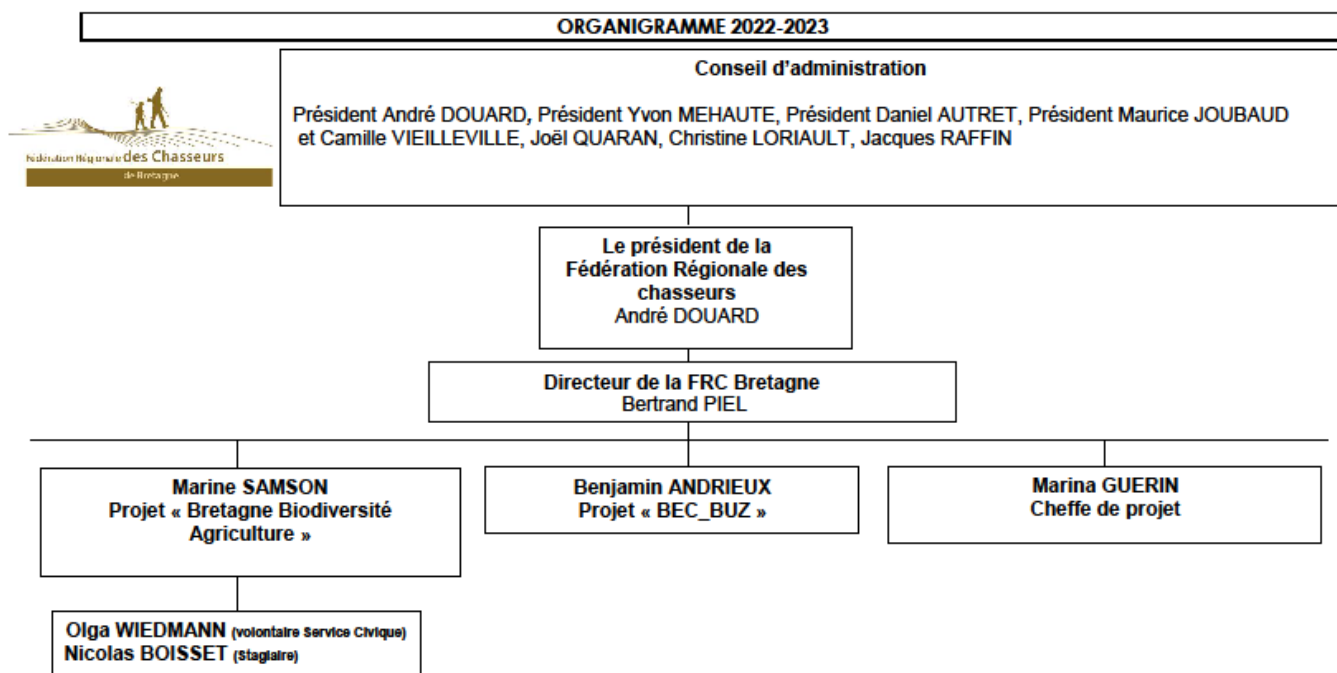
RAPPORT D'ACTIVITE

1. L'activité de la Fédération Régionale des Chasseurs durant l'année 2022-2023

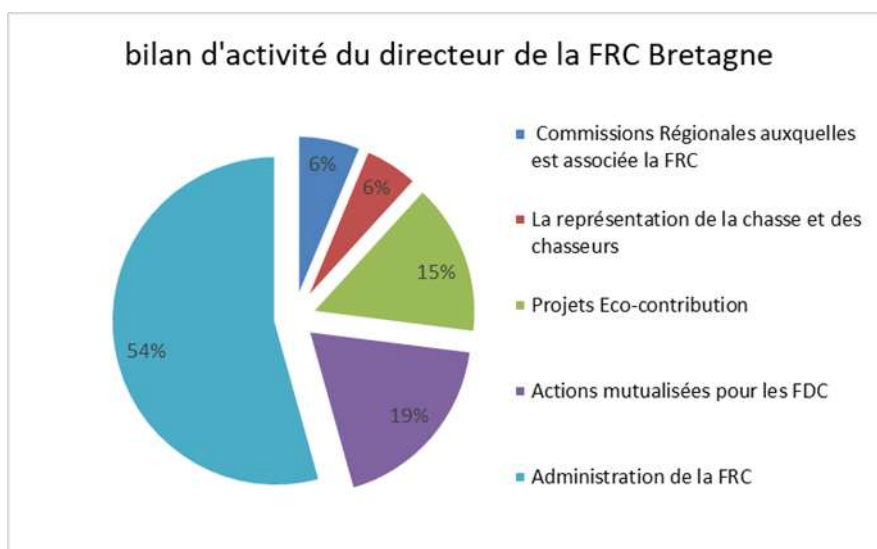
Données globales sur l'année 2022-2023.

Au 30 juin 2023, la FRC comprend 4 salariés dont 1 en CDD, 2 en CDD à objet défini. Ces recrutements sont liés au dispositif « Eco-contribution ». La FRC Bretagne accueille aussi une volontaire en service civique et un stagiaire, tous deux participant au programme régional « Bretagne, Biodiversité et Agriculture ».

Organigramme de la FRC Bretagne du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

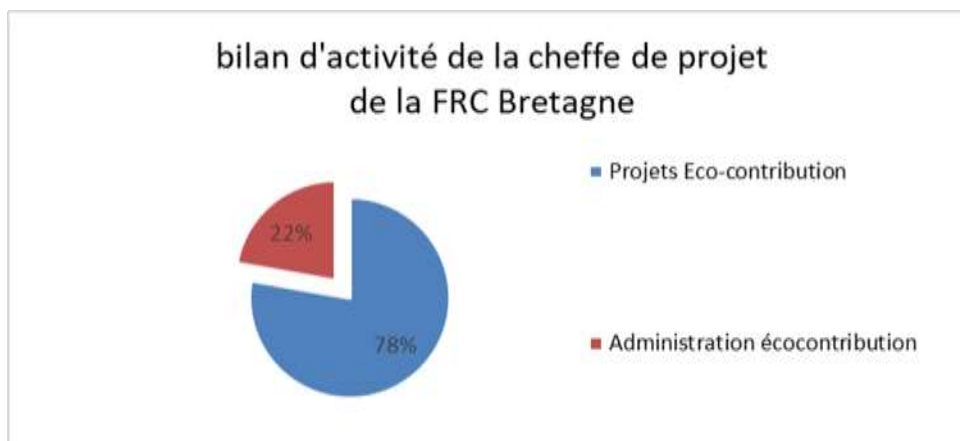


Bilan d'activité du directeur de la FRC Bretagne



L'activité du directeur de la FRC revient à un fonctionnement plus normal cet année. 54 % du temps de travail a été consacré à l'administration de la FRC. Dans le détail, le suivi « ressources humaines » se complexifie. Les projets développés dans le cadre de l'éco-contribution représentent 15,20 % du temps de travail sur l'ensemble de la période. Il s'agit de l'accompagnement des projets régionaux notamment le projet « Bretagne, Biodiversité et Agriculture » mais aussi le projet Bec-Buz en lien avec le laboratoire Ecobio et l'Université de Rennes 1. Le directeur assure aussi pour les FDC des actions mutualisées à hauteur de 19% dont près de 10% de temps annuel pour l'animation de la Commission Régionale d'Indemnisation et 4% pour l'organisation administrative des formations agrément chasse à l'arc.

Bilan d'activité de la cheffe de projet régionale



L'activité de la cheffe de projet est de soutenir l'ensemble des projets éco-contribution en cours et à venir en Bretagne. Ce dispositif de financement assure un volume annuel d'un peu plus de 700 000 euros de projets possibles. Elle est intervenue sur 13 projets en 2022-2023 dont 10 au bénéfice des FDC. La vie d'un projet éco-contribution s'étend bien en amont et en aval de sa réalisation. Entre la naissance de l'idée, sa maturation avec l'aide de la cheffe de projet et la validation des bilan techniques, financiers il s'écoule généralement plus de 24 mois pour des projets de 12 mois. A ce temps long, s'ajoutent des allers-retours techniques ou financiers qui font que la cheffe de projet de la FRC est en communication constante entre le niveau national et les Fédérations.

Bilans horaires par projet entre le 1 juillet 2022 et le 15 mars 2023

	Nbre de heures	
Projets Eco-contribution	1028,50	73,57%
Projet Ti Blaise	4,00	0,29%
Projet Loch	93,50	6,69%
Projet Interaction	70,00	5,01%
Projet Bec_Buz	162,50	11,62%
Projet Breizh Bases De Données	79,00	5,65%
Projets Bretagne, Biodiversité et Agriculture	146,00	10,44%
Projet EDUC-KER	96,50	6,90%
Projet Bioscape	69,50	4,97%
Projet Bretagne Zones Humides	92,50	6,62%
Projet Courlis_Ti blaise	7,50	0,54%
Projet CRANO	91,00	6,51%
Projet FB_Montmuran	40,00	2,86%
projet ANIMA	28,00	2,00%
Construction de nouveaux projets	48,50	3,47%

	Nbre de heures	
Administration écocontribution	294,00	21,03%
Temps transversal tous projets	36,00	2,58%
Administratif	248,00	17,74%
Réunion FNC	4,00	0,29%
Réunion de service FRC	6,00	0,43%

2. La représentation de la chasse et des chasseurs dans les politiques publiques et les commissions réglementaires et partenariat institutionnel.

2.1. Les commissions régionales.

Commissions régionales auxquelles a participé le personnel de la FRC et le temps de préparation consacré à ces dernières :

	Nbre de heures	
Commissions Régionales auxquelles est associée la FRC	103,00	6,31%
Conférence Bretonne de la Biodiversité	7,00	0,43%
Dossier Forêt et du Bois (comité technique CRFB, PEFC, CRFB, ABIBOIS)	10,00	0,61%
CROPSAV - IAHP	86,00	5,27%

	Nbre de heures	
Commissions Régionales auxquelles est associée la FRC	26,50	1,78%
Conseil régional- service agriculture - Breizh bocage	0,50	0,03%
dossier Forêt et du Bois (comité technique CRFB, PEFC, CRFB, ABIBOIS)	15,50	1,04%
CROPSAV - comité régional de suivi sanglier - ORSEC sangliers PIZU	10,50	0,70%

La FRC Bretagne a aussi siégé durant l'année 2022-2023 dans les commissions suivantes :

- ✓ Conférence Bretonne de la Biodiversité. Co-pilotée par l'Etat et la Région, la Conférence bretonne de la biodiversité a vocation à réunir l'ensemble des acteurs concernés en Bretagne : collectivités, services de l'État, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, représentants du monde socio-économique (chambres d'agriculture, syndicats agricoles, comités de pêches, fédérations de pêche et chasse...), personnalités qualifiées et scientifique. C'est un lieu d'information, d'échange, de concertation et de consultation sur toute question relative à la biodiversité singulière de la Bretagne.
- ✓ La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers. La FRC Bretagne représente les usagers des forêts que sont les chasseurs. Elle émet un avis sur les différents projets de financements présentés par les acteurs économiques de la filière « bois », notamment les projets « Breizh Forêt Bois ». C'est le président de la FRC qui y siège. Le directeur remplace le président lors de comités techniques.
- ✓ PEFC-Ouest. Association d'éco-certification forestière, la FRC y siège dans le collège des usagers.
- ✓ Le CROPSAV. L'année 2022-2023 a été le temps de la crise de la grippe aviaire en Bretagne qui a mobilisé la FRC de manière intense de juillet 2022 à décembre 2022 avec des réunions en présentiel ou en visioconférence tous les 15 jours. La crise de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène ont mobilisé le directeur de la FRC sur plus de 5 % de son temps de travail annuel. En effet, la répartition des cas en élevages dans les quatre départements bretons ont mobilisé à la fois l'administration mais aussi tous les acteurs de la filière ou dont les adhérents pouvaient être confrontés à cette zoonose. La FRC a été présente pour faire entendre les intérêts de ses adhérents, assurer une transmission des informations vers les fédérations départementales et rappeler les responsabilités de chaque maillon de la filière avicole dans cette crise sanitaire.

2.2. La représentation de la chasse et des chasseurs

La représentation de la chasse et des chasseurs	89,50	5,48%
OS Porc - PPA	18,00	1,10%
Observatoire des Mammifères de Bretagne (GMB)	5,00	0,31%
projet convention SNCF	0,50	0,03%
Conseil Régional de Bretagne	33,00	2,02%
Agence Bretonne pour la Biodiversité	33,00	2,02%

La FRC Bretagne est impliquée dans l'Agence Bretonne de la Biodiversité. La FRC Bretagne siège au conseil d'administration de l'ABB. L'implication de la FRC est aussi technique avec la valorisation du programme « Bretagne, Biodiversité et Agriculture » dans de l'outil « maquestionbiodiversité.bzh ». Au niveau institutionnel, le directeur apporte un appui technique au président de la FDC des Côtes d'Armor qui est titulaire du siège.

Le sujet de la Peste Porcine Africaine fait un retour sur cette exercice avec de nouvelles rencontres avec l'OS Porc Bretagne. La FRC est entraînée dans un cycle de négociation pour aboutir avec la filière porcine afin de mettre en place des projets visant à limiter le risque d'irruption dans la PPA en Bretagne. La filière convient que si des sangliers sont victimes de la PPA, c'est que la PPA est arrivée via les activités humaines.

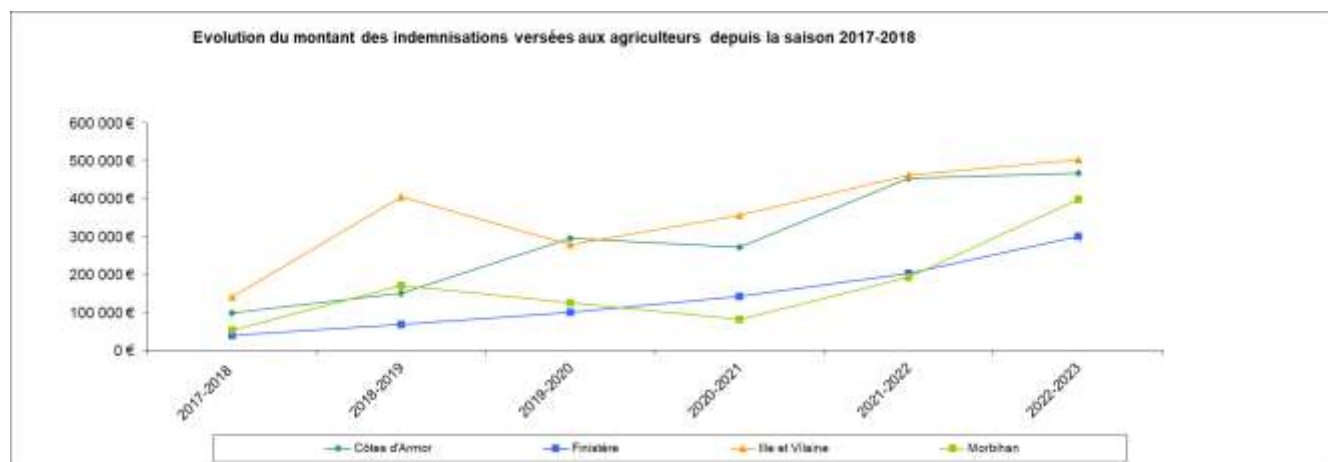
2.3. Les actions mutualisées entre les FDC par la FRC Bretagne

Nbre de heures		
Actions mutualisées pour les FDC	304,50	18,66%
ESOD et Blaireau	21,50	1,32%
Dégâts de gibier	156,00	9,56%
Formation "agrément chasse à l'arc" (suivi administratif et affiche)	66,00	4,04%
Réunion des directeurs et cadres de FDC	55,00	3,74%
Réunion de service FRC	6,00	0,37%

La FRC Bretagne a formé 143 candidats à l'agrément « chasse à l'arc ». Cette année a été marquée aussi par plusieurs réunions de directeurs et cadres de la FDC et des FDC notamment pour l'organisation des dossier ESOD.

2.4. La coordination de l'indemnisation des dégâts de gibier, mission de service public.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne anime une commission régionale d'indemnisation unique en France. Cette commission réunit des représentants des Fédérations des Chasseurs et des représentants agricoles, des Chambres d'Agriculture comme du syndicalisme.



L'année 2022-2023 a connu encore une forte hausse des montants indemnisés aux agriculteurs. Le montant final est de l'ordre de 1670455,47 €.

Cette année a été marquée par un contexte inflationniste rarement vu jusque-là. En effet, la guerre en Ukraine a entraîné une inflation très forte des cours des denrées. Ce n'est pas la seule difficulté rencontrée. Les coûts des intrants et des matériels ont aussi flambé. Au final, même si aucune commission régionale ne s'est soldée par un échec avec une absence de barèmes, les négociations ont été très tendues avec la profession agricole.

Pour illustrer le propos, quelques chiffres éloquentes :

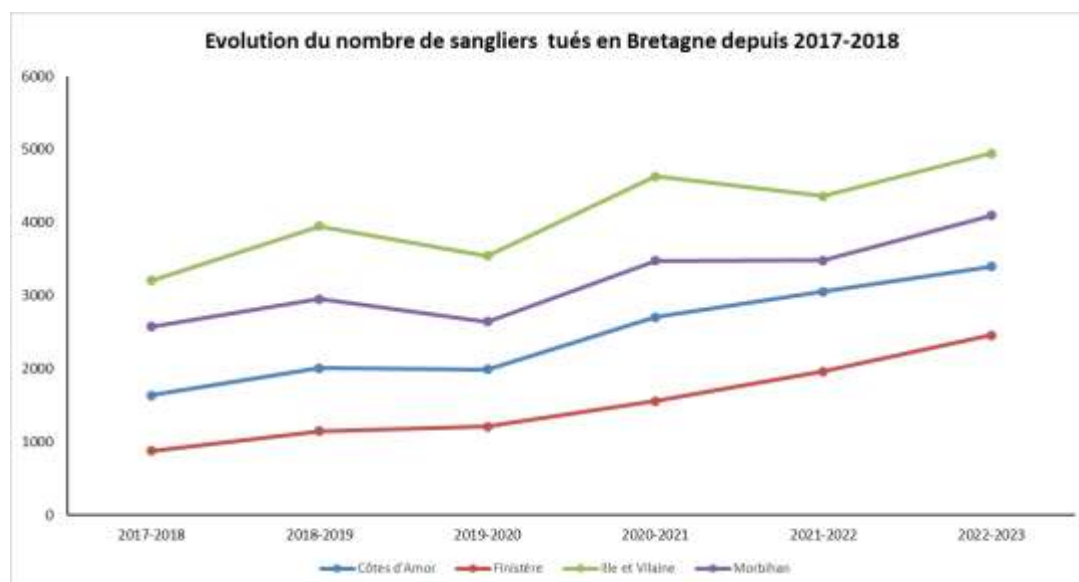
- Blé tendre :

le barème moyen national a connu une hausse de 52,43%, passant de 206 € à la tonne à 314 €. Au niveau régional, le barème régional est passé de 210 € à 314 €, soit la moyenne du barème national avec une hausse contenue à 49,52%.

- Maïs ensilage :

Cette denrée est cruciale, elle est la plus indemnisée en Bretagne. Les tensions ont été plus que vives avec la profession agricole qui remettait en cause les indemnités payées par les Fédérations et ont fait des demandes extravagantes avec une valorisation de l'hectare de maïs de 13 t MS à 2750 €, bien loin des réalités du marché régional. Au final, malgré des dissensions au sein de la profession, nous avons obtenu un accord à 6,30 € le quintal soit une hausse de 48%, inférieur à la hausse moyenne nationale de 49%.

La forte dynamique de l'espèce sanglier qui se traduit par des prélèvements en hausse est la raison majeure de la hausse des dégâts agricoles et des hausses de leur indemnisation.

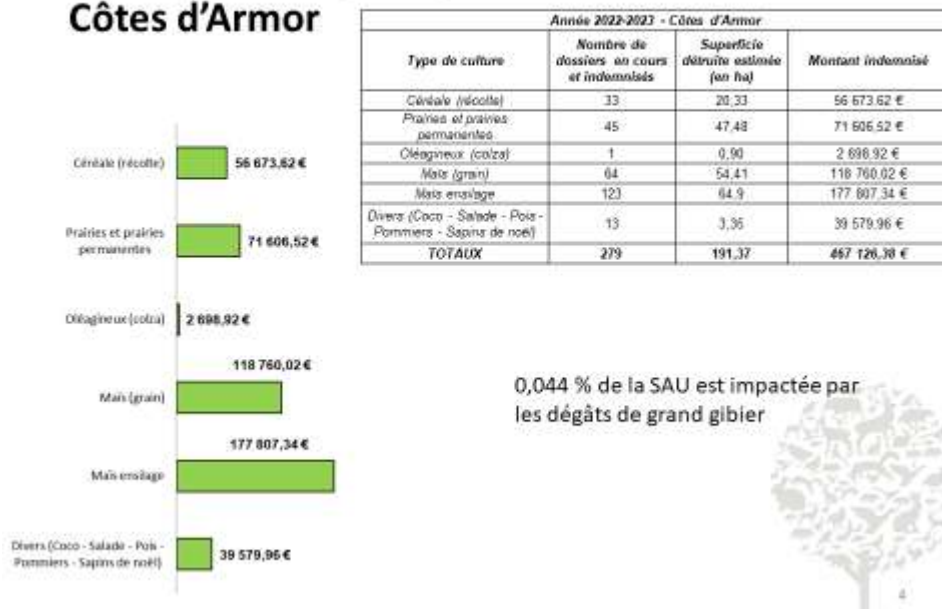


Le prélèvement à la chasse du sanglier ont franchi un nouveau record et s'approchent des 15 000 animaux tués à la chasse contre à peine 5000 il y a 10 ans.

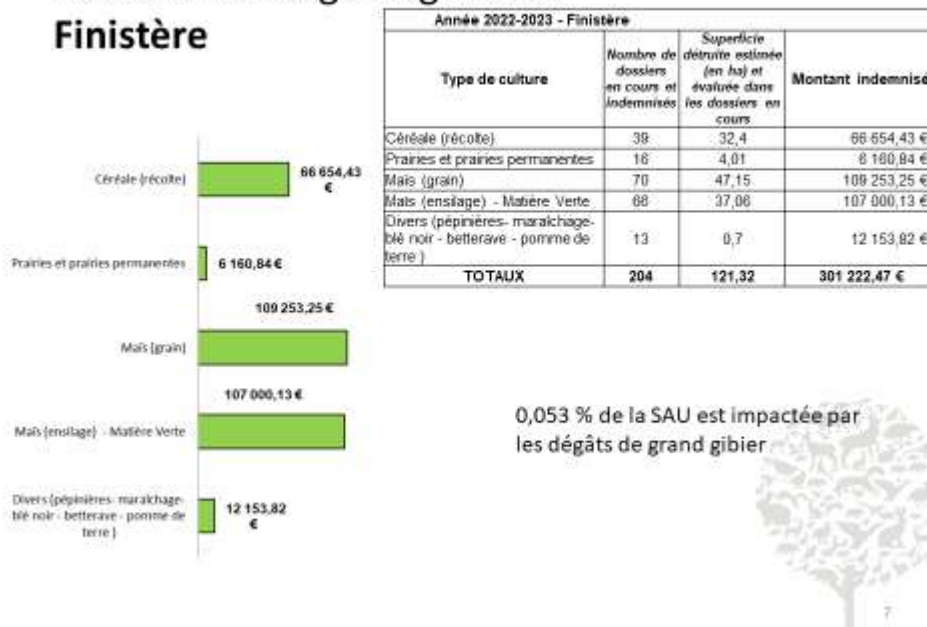
Le système actuel d'indemnisation des dégâts d'ongulés sauvage en France a atteint ses limites d'autant plus que les dégâts indemnisés sont en hausse constante à la fois par la hausse des populations de sangliers et l'instabilité des cours des denrées agricoles dans un contexte de tensions internationales.

Bilan par département des montants indemnisés aux agriculteurs sur l'année 2022-2023 à la date du 9 février 2024 :

Point sur les dégâts agricoles Côtes d'Armor



Point sur les dégâts agricoles Finistère



Point sur les dégâts agricoles Ille et Vilaine



Type de culture	Nombre de dossiers en cours et indemnisés	Superficie détruite estimée (en ha) et évaluée dans les dossiers en cours	Montant indemnisé €
Céréales	48	29,06	58 796,74
céréales mélange bio	2	4,18	6 210,61
Mais (grain)	51	31,51	54 411,82
Mais (ensilage) - Matière Verte	260	83,58	261 248,97
prairies	98	128,62	112 477,57
colza	2		286,49
salades	3		4 203,22
légumes	3		5 320,75
pépinière	1		210,01
total	468	276,95	503 166,18 €

0,106 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier



10

Point sur les dégâts agricoles Morbihan



Année 2022-2023 - Morbihan			
Type de culture	Nombre de dossiers en cours et indemnisés	Superficie détruite estimée (en ha) et évaluée dans les dossiers en cours	Montant indemnisé
Mais (ensilage)	174	241,62	181 537,25 €
Mais grain	105	87,07	127 430,85 €
Prairies et prairies permanentes + luzerne	88	91,99	36 610,08 €
Céréales (blé, orge)	41	23,09	34 181,80 €
Légumes	13		12 630,61 €
Sarrasin	2	2,09	2 116,41 €
Noyer	1		1 064,70 €
Colza	6	7,8	3 369,61 €
Total	430	453,66	388 941,31 €

0,1168 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier



13

2.5. Formation "agrément chasse à l'arc".

La FRC assure le suivi administratif des dossiers et coordonne les formations entre le lieu de formation, les techniciens en charge de leurs mises en œuvre. Depuis 2006, plus de 1300 personnes ont été formées. 4 formations sont proposées annuellement pour un volume d'environ 80 à 100 candidats.

Formation "agrément chasse à l'arc » : bilan 2023.

Cette année, l'objectif de 100 participants formés a été largement dépassé avec près de 143 candidats. Des actions de promotions devraient permettre de maintenir ce volume annuel

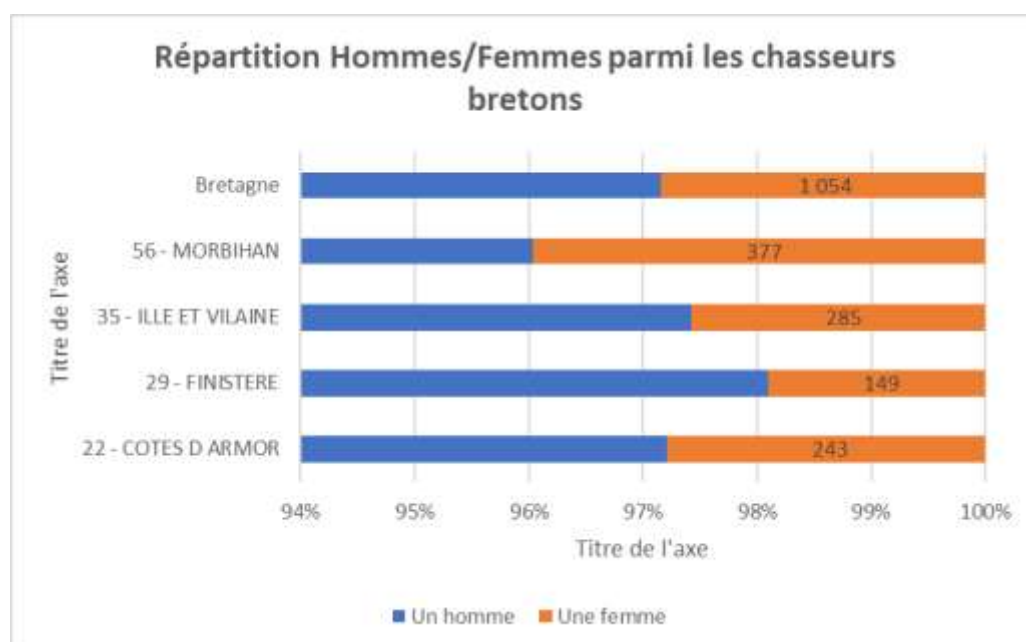
Département	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Côtes d'Armor	12	16	12	24	14	19	14	19	13	26	12	28	21	22	21	21	32	20	346
Finistère	6	4	2	4	12	10	8	20	11	6	9	18	17	20	16	19	14	21	217
Ille et Vilaine	10	13	13	27	18	11	18	13	14	20	23	17	14	27	18	22	35	70	383
Morbihan	8	7	4	6	12	13	15	6	23	18	13	33	30	34	36	28	28	30	344
Total Bretagne	36	40	31	61	56	53	55	58	61	70	57	96	82	103	91	90	109	141	1290
Calvados								1					1						
Côtes d'Or														2					
Loire-Atlantique			1		1	1			1									1	
Maine et Loire										9	1								1
Manche							3												1
Mayenne			1						1										1
Moselle													1						
Sarthe							1												
Bas-Rhin													1						
Vendée															1				
Yonne															1				
Oise															1				
Guadeloupe															1				
Paris													1						
Total Formation	36	40	33	61	57	54	59	59	63	79	58	99	89	105	96	90	110	143	1331

3. Les chasseurs bretons à la loupe : une activité de plein nature populaire au flux financier important

Lors du premier semestre 2023, la Fédération Nationale des Chasseurs a initié une grande étude socio-économique et environnementale de la chasse en France. Cette étude a mobilisé plus de 144 000 chasseurs et plus de 12 500 sociétés de chasse.

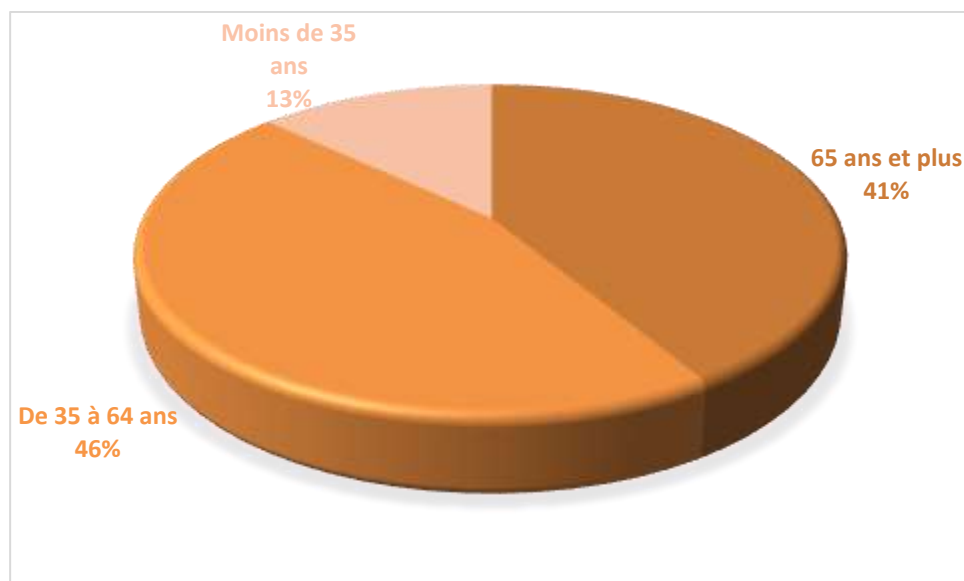
En Bretagne, 5 268 chasseurs bretons ont participé à l'enquête sur un total de 37 096 chasseurs ayant validé leur permis en Bretagne sur la saison 2022-2023. 3 528 questionnaires sont suffisamment complets pour être pris en compte.

3.1. Qui chasse ? des hommes et des femmes



Sans surprise, plus de 96% des chasseurs bretons sont des hommes. Les femmes qui chassent sont maintenant plus de mille en Bretagne et représentent près de 3% des effectifs actuels. Cependant, il est nécessaire de noter que comme pour les autres activités de loisirs ou économiques, la féminisation de la chasse progresse. En effet, les enquêtes précédentes ne comptabilisaient de 2% de femmes validant annuellement leur permis. Nous sommes donc sur une hausse de près de 50% de nombre de femmes qui chassent. Et cela ne se dément pas dans d'autres pans de l'activité cynégétique, les candidates au permis de chasser ont vu leur nombre progresser logiquement. Au sein des conseils d'administration des Fédérations des Chasseurs de Bretagne, 3 femmes siègent et occupent des postes à responsabilité comme trésorière ou secrétaire.

3.2. La répartition par classes d'âge



59 % des chasseurs bretons ont moins de 65 ans et le plus fort volume de chasseurs est constitué de personnes de 35 à 64 ans. Ce sont des périodes de la vie « stables » en terme d'études, d'emploi comme de vie familiale.

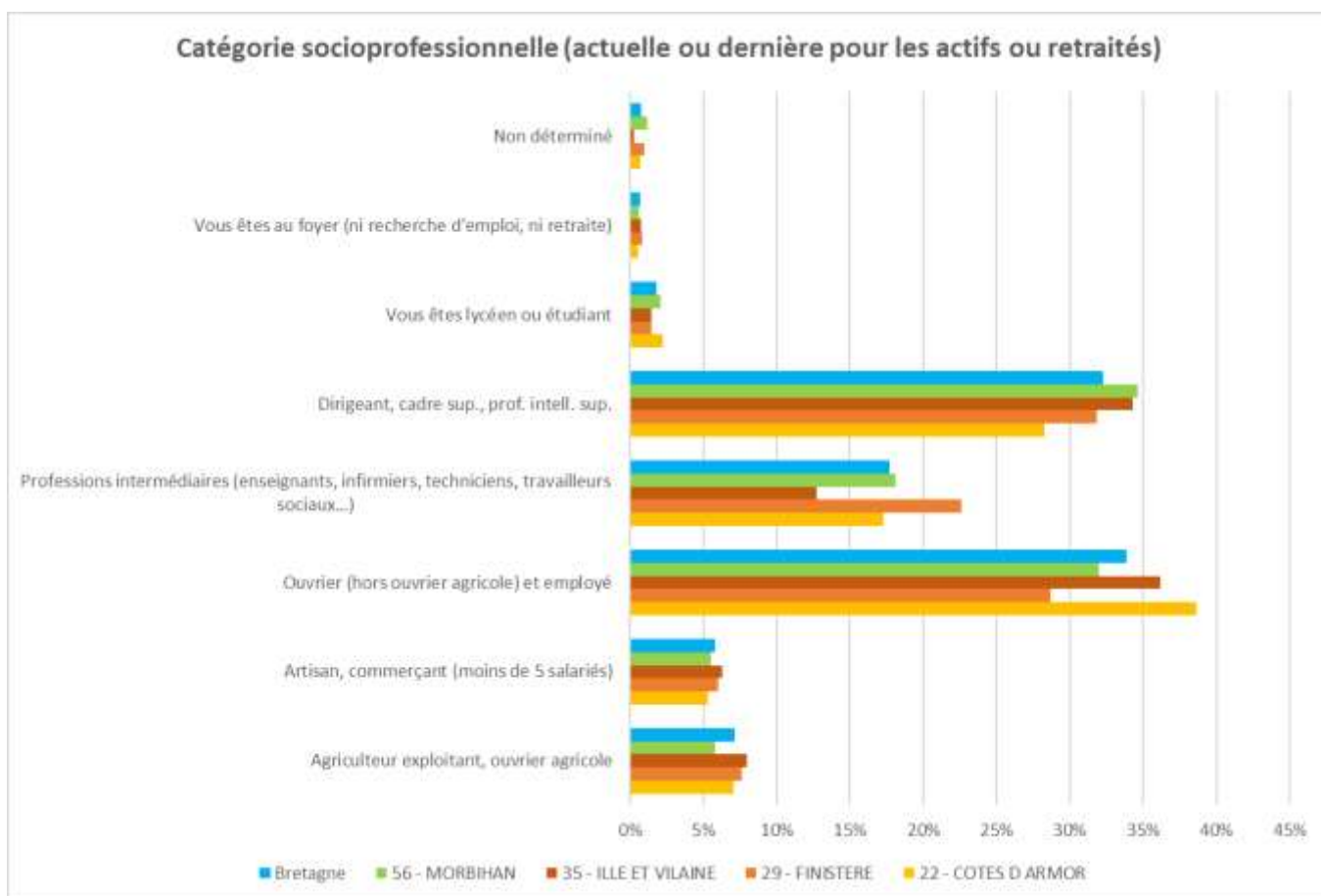
Cependant, cette répartition par classe d'âge traduit aussi un vieillissement des pratiquants. La chasse en Bretagne comme ailleurs en France a connu une hausse de ses effectifs des lendemains de la seconde guerre mondiale jusqu'en 1976. A cette date, la Bretagne comptait environ 126 000 chasseurs contre 37 096 aujourd'hui.

Cette croissance du nombre de chasseurs était alors liée très fortement à l'évolution importante que connaissait l'économie bretonne et plus particulièrement l'agriculture et l'agro-alimentaire. Beaucoup de jeunes bretons sont devenus chasseurs en quittant l'exploitation familiale pour aller dans le chef-lieu du canton, le gros bourg rural proche où dans le même temps se développait l'industrie agro-alimentaire, les coopératives et des activités de service ou des activités tertiaires.

La chasse, sa pratique était le médium pour maintenir un lien avec la terre, la commune d'origine et toute une société rurale en plein bouleversement avec la mécanisation et le développement des filières animales hors-sol.

Depuis, la chasse se transmet soit au sein des familles ou dans le cadre de relations professionnelles mais sans lien souvent avec une exploitation agricole familiale, une attache à l'agriculture. Cette évolution dans le recrutement fait aussi que la chasse rentre en « concurrence » avec d'autres pratiques de loisir, d'autres sociabilités pour les générations les plus jeunes. Cela impacte durablement le recrutement de nouveaux pratiquants.

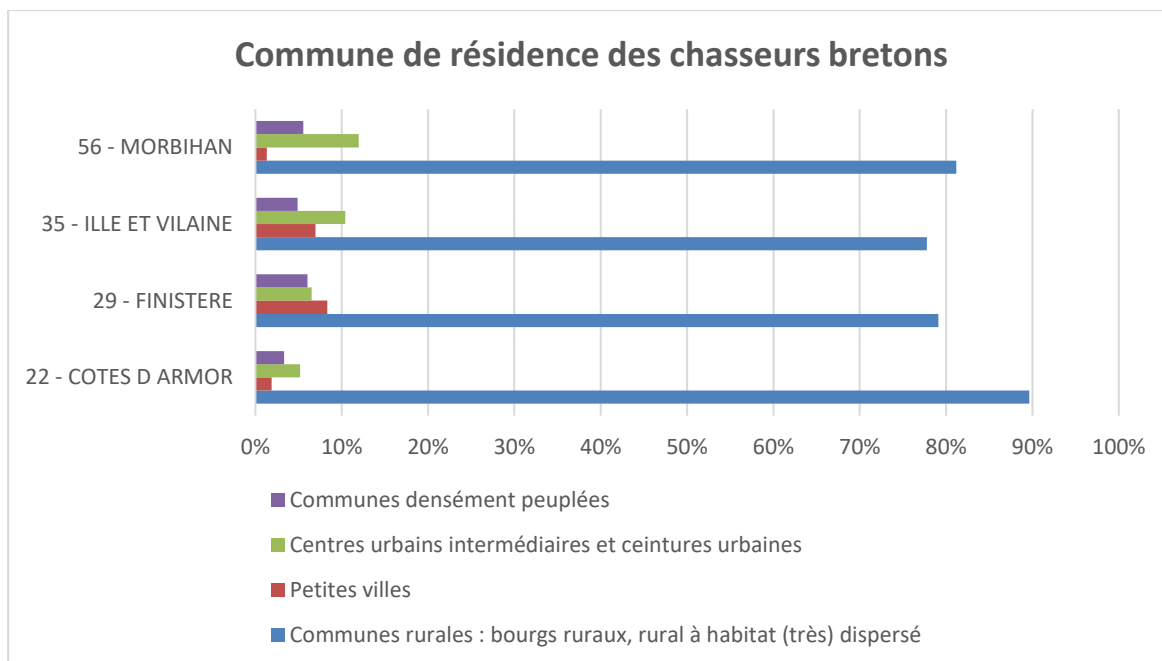
3.3 La chasse bretonne, une chasse populaire



Les chasseurs bretons sont avant tout des ouvriers et des employés. La chasse bretonne est donc avant tout une chasse populaire qui permet de se rattacher à un territoire, une sociabilité rurale. Ceci est notamment remarquable dans le département des Côtes d'Armor qui a la plus forte proportion d'ouvriers et employés parmi les chasseurs, traduisant en cela à la fois le poids de l'agro-industrie dans son économie et la répartition de sa population dans des villes moyennes ou de gros bourgs ruraux dont l'activité économique est centrée sur une usine agro-alimentaire, un abattoir. Les agriculteurs et les ouvriers agricoles sont moins nombreux en Bretagne par rapport à la moyenne nationale de 10% avec seulement 7% des effectifs.

Les CSP supérieures constituent le second pôle de recrutement des chasseurs. Le Morbihan, comme l'Ille et Vilaine dépassent la moyenne régionale dans ces catégories traduisant en cela les orientations industrielles et tertiaires de ces deux départements. Le Finistère est dans le même cas de figure.

Au final, la répartition des catégories socioprofessionnelles traduit bien le fait que la chasse est une pratique populaire en Bretagne et que les différences entre les départements sont le reflet des orientations économiques générales départementales. En d'autres termes, les chasseurs sont dans la société et participent activement à l'économie bretonne.



La répartition des chasseurs par commune de résidence synthétise les propos précédents. Etre chasseur en Bretagne, c'est habiter dans une commune rurale, souvent un gros bourg où l'agro-industrie emploie de nombreux ouvriers et employés. La chasse est alors outil de sociabilité familiale et professionnelle en milieu rural.

3.3. Une activité qui génère des flux financiers Importants

Les dépenses totales des chasseurs par territoire (en euros, saison 2022-2023 s

Source : RANDEA-Xerfi Spécific | FNC, Etude économique sur la chasse 2023

Somme de Redr_eco

FDC	Nombre de chasseurs	Dépenses des chasseurs du territoire
22 - COTES D ARMOR	8 685	34 568 050 €
29 - FINISTERE	7 821	26 908 633 €
35 - ILLE ET VILAINE	11 062	37 262 991 €
56 - MORBIHAN	9 528	36 354 199 €
Bretagne	37 096	135 093 873 €

Les paragraphes précédents ont permis de dresser le portrait succinct des chasseurs bretons. La FNC a aussi interrogé les 5 268 chasseurs bretons sur les dépenses liées à la pratique de la chasse. Les dépenses totales des chasseurs par territoire (en euros, saison 2022-2023 sur 12 mois), la contribution aux dépenses et à l'effet PIB génère des flux financiers globaux de l'ordre du 135 millions d'euros à l'échelle régionale. Traduits en emplois, les flux financiers liés à la chasse génèrent 1 885 emplois répartis dans différents corps de métiers passant de l'armurier (le plus évident) au vétérinaire comme le vendeur d'aliments pour chien. On peut aussi avoir des effets positifs par la pratique de la chasse en période de chasse pour l'industrie du tourisme par la location de gîtes, des nuitées d'hôtel ou des repas au restaurant. La chasse peut assurer du chiffres d'affaire à des entreprises rurales à des périodes « morte saison », en automne et hiver.

3.4. Un engagement bénévole peu connu, peu commun

Engagement bénévole des chasseurs (en nombre de jours)

Source : RANDEA | FNC, Etude économique, environnementale et sociétale sur la chasse 2023

Somme de Redr_tot

FDC	Chasse et entretien du territoire	Temps dédié aux milieux et aux espèces	Bénévolat socioculturel et services communaux	Ensemble du bénévolat des chasseurs
22 - COTES D'ARMOR	14,6	8,2	2,3	25,1
29 - FINISTERE	11,7	7,3	2,0	21,1
35 - ILLE ET VILAINE	10,7	7,5	2,2	20,4
56 - MORBIHAN	13,7	9,1	2,5	25,2
Bretagne	13	8	2	23
Total heures bénévoles (1 jour = 7 heures)				5 972 456
Equivalent ETP				3 710

Le précédent rapport d'activité rendait compte du fait que les chasseurs bretons participaient à hauteur de 41 000 heures (soit 26 ETP) par an à des activités techniques et scientifiques protocolées sous la responsabilité des fédérations des chasseurs et de leur service technique. L'enquête de 2023 va plus avant dans le questionnement sur les activités menées par les chasseurs bretons en marge de la seule pratique de la chasse. au final, comme le montre le tableau ci-dessous, les chasseurs investissent en moyenne 23 jours de bénévolat par an pour des activités liées à leur statut de chasseurs mais sans rapport avec l'acte de chasse.

Ce sont près de 6 millions d'heures de bénévolats qui ainsi réalisés, soit 3 710 ETP qui alimentent la vie associative et bénévole bretonne.

4. L'éco-contribution

4.1. Le dispositif éco-contribution.

Préambule.

La loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité a étendu les missions des Fédérations des Chasseurs à la reconquête de la biodiversité.

Pour la mise en œuvre de ces missions, elle a créé un fonds biodiversité alimenté par une éco-contribution des chasseurs de 5€ par permis de chasser validé et un soutien de l'Etat avec un plafond de 10 € par permis de chasser validé.

Dans le cadre de ce fonds éco-contribution, les Fédérations des Chasseurs bretonnes bénéficient d'une enveloppe de plus de 700 000 euros pour monter des projets dans le cadre d'une convention nationale entre l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs.

Les projets éco-contribution que les fédérations peuvent déposer pour obtenir leurs financements sont d'intérêt général et relèvent des cinq thèmes suivants :

1. Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse pour la préservation de la nature et de l'environnement.
2. Préserver les espaces protégés et restaurer la trame écologique verte et bleue
3. Préserver les espèces chassables et protégées
4. Développer la connaissance de la faune sauvage et la biodiversité et la partager
5. Améliorer l'information et la communication, l'éducation et la formation à la biodiversité

La Fédération Régionale des Chasseurs participe à l'animation des onze projets éco-contribution en cours. Parmi ces projets, la FRC Bretagne porte les projets suivants :

Acronyme du projet	Court descriptif
EDUKER	Projet d'éducation à l'environnement et à la nature sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre sur la commune de Lantic dans Côtes d'Armor
BEC_BUZ 2 et BEC_BUZ 3	Etude de la contamination des sols, des vers de terre et des bécasses des bois par les pesticides
BBA	Programme opérationnel d'agroécologie pour l'évaluation et la restauration de la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole.

Sur ces trois projets régionaux, un est mis en œuvre par les Fédérations Départementales et la coordination est réalisée par la FRC : EDUCKER. Les deux derniers sont mis en œuvre par le personnel de la FRC Bretagne en collaboration et au bénéfice des Fédérations Départementales ou dans un cadre partenarial avec la recherche.

4.2. L'Ecocontribution en Bretagne

- EDUKER (Projet d'éducation à l'environnement et à la nature sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre)

Contexte et résumé du projet

La maison de la Terre à Lantic est un espace de sensibilisation et d'éducation populaire d'envergure régionale sur l'importance des sols vivants. Elle est intégrée à l'usine de valorisation organique de Lantic. Ce site de compostage des ordures ménagères résiduelles, des végétaux et des algues vertes, est dédiée au retour au sol de la matière organique. Il est aussi directement concerné par les problématiques de fuites de nutriments dans l'eau puisqu'il reçoit et traite toutes les algues vertes de la baie de St Brieuc. La maison de la Terre et l'espace naturel adjacent ont vocation à accueillir tous les publics, être un lieu de formation pour les futurs professionnels de l'environnement et un lieu de démonstration d'une gestion raisonnée d'un espace naturel.

Objectifs du projet

La maison de la Terre se situe sur une zone agricole ordinaire qui présente près de 3 ha de zones humides qu'il convient de préserver. Le projet permettra l'ouverture à de nouvelles thématiques. L'atout-clé de ce projet est la complémentarité des acteurs, qui apportent, chacun, leurs compétences, leurs envies, dans le but de former au mieux les visiteurs à la protection de notre environnement. De façon synthétique, le tryptique "déchet/ sol / eau" est au cœur de chacune des interventions et animations proposées par la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor et ses autres partenaires.

En annexe 1, le rapport d'activité au 21 janvier 2023

- *BEC_BUZ 2 et BEC_BUZ 3 (Etude de la contamination des sols, des vers de terre et des bécasses des bois par les pesticides)*

Contexte de l'étude

La pollution diffuse de l'environnement par les pesticides de synthèse utilisés en agriculture est une menace majeure pour la biodiversité dans les sols et les paysages. De plus, son impact sur la santé humaine et celle des écosystèmes est encore incomprise. Dans les paysages agricoles, les sols sont les premiers récepteurs des produits phytosanitaires. Alors même que les sols hébergent un des plus gros réservoirs de biodiversité, les études holistiques et intégrées (multi-sites, multi-substances) sur la contamination des sols et leurs effets in natura sont paradoxalement très rares, notamment pour les pesticides en cours d'utilisation. Les vers de terre sont des « ingénieurs de l'écosystème » qui jouent un rôle central dans la fertilité des sols (perméabilité du sol, dégradation de la matière organique, stimulation des activités microbiennes). Les vers de terre sont en particulier, un maillon trophique essentiel pour l'avifaune en général, et pour celle ayant des moeurs nocturnes en particulier, telle que la bécasse, limicole terrestre pour lequel les vers de terre contribueraient en hiver jusqu'à 85 % de leurs besoins énergétiques. Les premiers cas de bioaccumulation des pesticides dans la faune sauvage ont été rapportés dès les années 60 pour les insecticides organochlorés. Depuis, la nature et la variété des pesticides utilisés ont évolué. Les dosages à l'hectare se sont réduits (de kg/ha à g/ha). Pour ces nouvelles molécules telles que les néonicotinoïdes, le transfert du sol vers les organismes a été étudié en laboratoire, mais peu dans l'environnement et plutôt sur les organismes aquatiques (Katagi et al, 2010). L'imprégnation des oiseaux a été principalement rapportée chez les rapaces pour des contaminants organiques persistants (PCB, retardateurs de flamme), mais peu pour les pesticides sauf pour les organochlorés (Briels et al, 2019 ; Eulaers et al, 2011 ; Henriksen, 1998).

Objectif général

Le projet BECBUZ s'intègre dans la continuité du projet BUZHUG, et vise à produire des connaissances scientifiques inédites sur : i) l'exposition de la biodiversité non cible aux résidus de pesticides et ii) sur les risques de transfert de contamination dans la chaîne trophique au sein des paysages agricoles bocagers.

Objectifs spécifiques

Le projet a pour but de caractériser la contamination des vers de terre et des bécasses par les pesticides et d'évaluer leur transfert et bioaccumulation dans la chaîne trophique, basée sur le modèle de la bécasse des bois (*Scolopax rusticola*).

Le projet s'articule autour de 4 axes :

- Caractérisation de la contamination des sols et des vers de terre par les pesticides
- Risque de contamination et de transfert dans la chaîne trophique supérieure (espèce cible : la bécasse)
- Exploitation des données analytiques et des données environnementales, analyses statistiques et production de connaissances
- Valorisation et dissémination des connaissances auprès de divers publics

Les questions scientifiques posées sont :

- Quel est le lien de causalité entre niveaux de contamination des sols et exposition de la faune hébergée dans les paysages agricoles (cas de la macrofaune, ingénieure du sol) ?
- Dans quelle mesure le sol et la faune du sol contribuent-ils à l'imprégnation de l'avifaune par les résidus de pesticides ?

En annexes 2 et 3 , les rapports d'activité

- *Bretagne, Biodiversité et Agriculture (BBA) - Mise en œuvre d'un programme opérationnel d'agroécologie pour l'évaluation et la restauration de la biodiversité ordinaire et patrimoniale en milieu agricole.*

Contexte sur la durée totale du projet

Le rapport du GIEC de la biodiversité (IPBES) de 2019 pointe les actions humaines comme ayant significativement altéré le fonctionnement des écosystèmes dans la plupart des endroits du globe, causant un effondrement de la biodiversité. Parmi les causes relayées, la destruction et la fragmentation des milieux naturels, dues en particulier "à l'urbanisation croissante, à l'expansion des terres agricoles et au développement des infrastructures de transport" sont souvent pointées comme étant particulièrement impactantes. Ces constats, démontrent les limites du déploiement des sociétés et des modes de productions, et imposent de repenser les relations homme/activité/nature en inventant de nouvelles solutions à leurs interfaces.

Avec 62%* de sols cultivés (Agreste, 2019), et 11,4% de sols artificialisés (Observatoire de l'Environnement de Bretagne (OEB), 2019), la Bretagne ne semble laisser que peu de place aux écosystèmes naturels qui, de surcroît, subissent une fragmentation toujours croissante. Ainsi, l'artificialisation des sols progressent annuellement de 0,78% (période 2011-2016) représentant la disparition de 2 358 ha par an de terres agricoles ou 50 exploitations. Concernant les écosystèmes une analyse sur la période 1990-2012 estime à 28 967 ha le recul des écosystèmes peu influencés par l'homme, directement domageable pour les espèces (EOB, 2019).

Par ailleurs, l'agriculture conventionnelle intensive, modèle majoritairement représenté en Bretagne, engendre des conséquences de pollutions des sols, des eaux et de banalisation des biocénoses, accroissant encore la pression sur des espèces déjà fragilisées. Si les espaces agricoles sont le support d'une activité économique primordiale, pouvant toutefois être destructrice de biodiversité, ils constituent aussi la plus grande interface physique entre les activités humaines et les écosystèmes naturels ou semi-naturels. À ce sujet, les Fédérations de Chasseurs, par leurs missions de maintien de gestion de la faune sauvage, disposent d'une expérience poussée de l'étude et de la gestion de la cohabitation

entre faune sauvage et espaces de production. Cependant, les Fédérations se trouvent souvent démunies quand il s'agit de permettre à la biodiversité de retrouver une place dans la matrice agricole. Pourtant, au regard des surfaces considérées, cette matrice renferme certainement le plus grand potentiel de progression pour l'accueil de la biodiversité en Bretagne, qu'elle soit ordinaire ou patrimoniale.

Afin d'y contribuer, des programmes régionaux pour la restauration des continuités écologiques, comme le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) sont engagés depuis 2015. Son chantier n°5, toujours en cours, s'intéresse notamment aux trames vertes et bleues en milieux agricoles. Parallèlement, les Fédérations de Bretagne ont, depuis les années 90, participé à des programmes et développé des outils de mesure et de restauration des éléments de biodiversité au sein des espaces agricoles : diagnostic d'exploitation, évaluation du bocage, des zones humides, prévention et solutions alternatives contre les dégâts, monitoring de la faune sauvage, etc.

Par ailleurs des acteurs du monde agricole breton s'associent pour développer une agriculture durable, notamment autour des principes de l'agroécologie. En recherche de partenaires techniques pour poursuivre leurs projets respectifs, c'est tout naturellement que ces deux parties ont décidé de s'associer pour construire un programme de restauration de la biodiversité en milieu agricole.

Ce projet ambitionne de construire une interface agriculture/écosystèmes plus favorable à la biodiversité et de contribuer directement au SRCE breton, par des adaptations de l'occupation des sols agricoles et l'installation de structures supports de biodiversité. Ces actions auront pour conséquences d'améliorer les continuités écologiques et de lutter contre l'homogénéisation des milieux et des paysages."

Résumé sur la durée totale du projet

"L'urbanisation croissante, l'expansion des terres agricoles et le développement des infrastructures de transport, en détruisant et fragmentant les espaces naturels, ont contribué à l'effondrement global de la biodiversité. Pour tenter de lutter contre ce phénomène, les Fédérations des Chasseurs de Bretagne travaillent depuis les années 90 à la construction d'outils d'évaluation et de restauration d'éléments support de biodiversité en milieu agricole : diagnostic d'exploitation, évaluation du bocage, des zones humides, prévention et solutions alternatives contre les dégâts, monitoring de la faune sauvage, etc.

Aujourd'hui, les FDC/FRC de Bretagne souhaitent renforcer leur action en joignant leurs travaux, et compétences respectives, à celles d'acteurs agricoles mobilisés dans un grand projet d'agroécologie. Ce programme s'organise en quatre volets interdépendants, dont la mise en oeuvre sera échelonnée sur 3 ans, et visant un même but, celui d'aménager de l'espace à la biodiversité dans les territoires agricoles.

En première année :

- Volet 1 : Construction d'un protocole d'évaluation de la biodiversité et d'un programme opérationnel pour sa reconquête en milieu agricole. Le travail consistera en une étude et articulation des outils nationaux et bretons existants pour l'élaboration d'une solution complète d'évaluation et d'aménagements favorables à la biodiversité, en adéquation avec les réalités agricoles. Ce protocole fera l'objet de tests et validation par des structures de recherche.

- Volet 2 : Étude et intégration d'outils de pérennisation des actions agro-environnementales engagées.

En deuxième et troisième année :

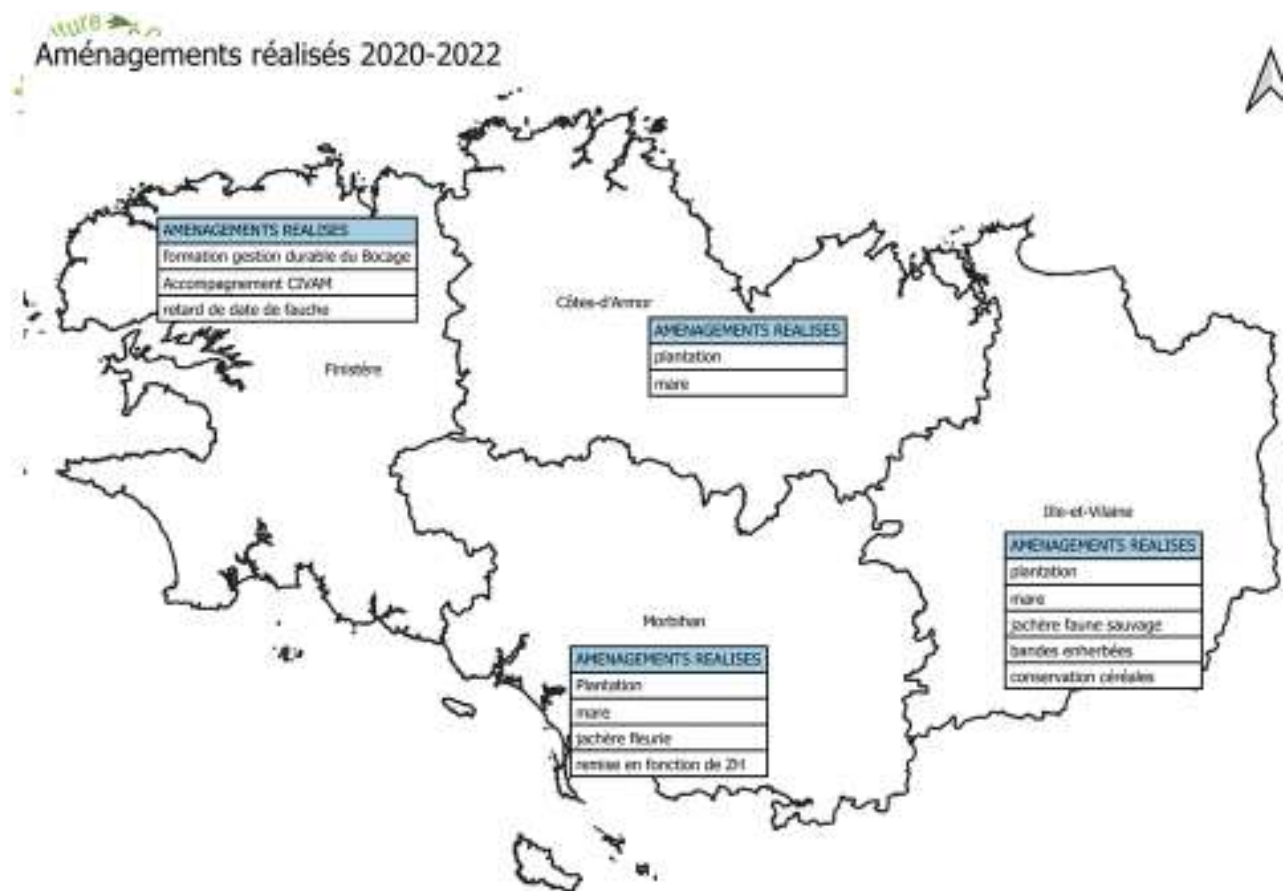
- Volet 3 : Collaboration avec des structures de recherche pour améliorer la connaissance et la gestion de l'interaction agriculture/faune sauvage, en vue d'enrichir le protocole. Le premier sujet concerne la recherche de solutions alternatives pour la prévention des dégâts aux cultures, dans le but d'alléger les

pressions de régulations sur des espèces déjà fragiles et permettre d'augmenter la tolérance des acteurs agricoles face à la présence de la faune sauvage. Le second sujet concerne l'étude de la dynamique spatio-temporelle des espèces sédentaires de plaines (dans CIPAN, CIVE et cultures de production) dans un système de production polyculture-élevage à forte mécanisation (destruction de couverts, ensilage, fauche). Cette étude permettra d'évaluer l'impact de la mortalité des espèces considérées en fonction de la période et des modalités de destruction des couverts. Les résultats permettront d'envisager des solutions alternatives de gestion des couverts moins impactantes pour la faune sauvage.

- Volet 4 : Mise en œuvre du programme opérationnel en association avec les acteurs locaux de la gestion territoriale et cynégétique. L'application de la boîte à outils et l'établissement de proposition d'aménagements ou d'adaptation des pratiques de gestion de l'exploitation s'effectuera dans un format de chantiers participatifs après une présentation pédagogique des résultats de l'étude. Le projet développera également des partenariats locaux entre des agriculteurs et ces acteurs pour suivre les évolutions de la faune et pour permettre son acceptation dans l'espace agricole productif.

Alternant études de terrain, recherche scientifique, outil financier de pérennisation et travaux participatifs, ce programme complet ambitionne de proposer des solutions concrètes pour réinventer l'interface agriculture/biodiversité. Sous la forme d'une « boîte à outils » partagée, testée et approuvée, il se veut être une aide à la décision et à l'élaboration de plans stratégiques pour l'aménagement de territoires agricoles. Réadapter l'occupation des sols agricoles, aménager surfaces et portes d'entrée à la biodiversité, en accord avec les réalités des productions agricoles, sont les maîtres-mots de ce projet qui se veut à fonctionnalité multiple : continuité écologique, qualité de l'eau, auxiliaires de culture, amélioration de la multi-fonctionnalité des paysages, etc.

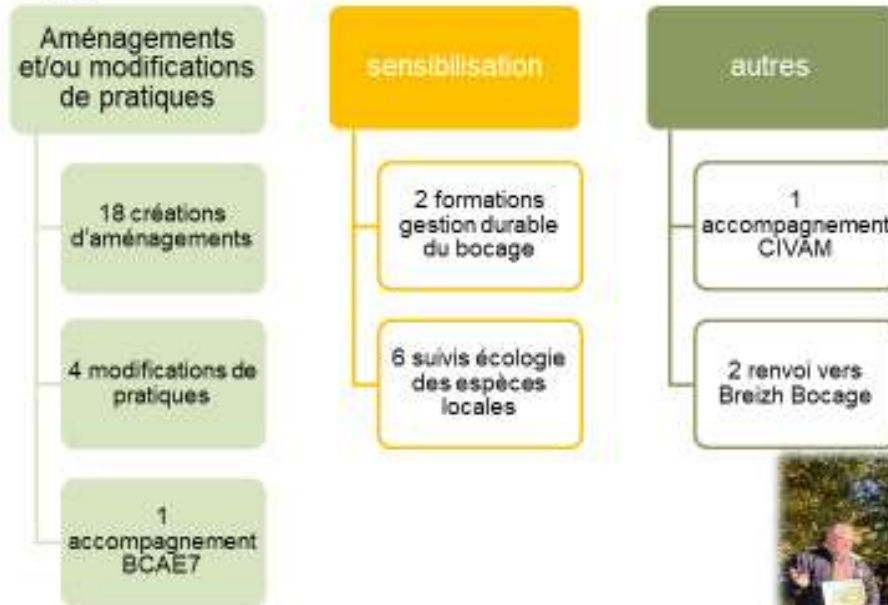
Le projet résumé en images :





Bretagne, Biodiversité et Agriculture

Axe 3 : Mise en œuvre opérationnelle du programme d'actions



Bretagne, Biodiversité et Agriculture



2065 plants en chantiers participatifs soit 38 % et 1125 protections posées





Bretagne, Biodiversité et Agriculture

Bilan financier des travaux sur deux ans :



Bandes enherbées	Mares	Plantation	jachère	Remise en état ZH
192 €	7302 €	86 223 €	238,8 €	20296,6 €

→ 114 254 € au total soit 27 % du projet au total



Bretagne, Biodiversité et Agriculture

Des aménagements de qualité



48 % sur talus
 16 % en haie double
 6 % en haie triple
 17 % en haie à plat
 12 % en regarnis
 2 % ripisylves

93 % en intraparcellaire
 13 % en végétal local





Bretagne, Biodiversité et Agriculture

Communication

- Panneaux à implanter sur les aménagements stratégiques
- Bouche à oreilles
- Dossier de presse à chaque chantier participatif
- Site internet

DOSSIER DE PRESSE
Chantiers participatifs
« Bretagne, Biodiversité & Agriculture »
17 janvier 2023



Marie LAMON
Chargée de mission « Agriculture & Biodiversité »
06 17 02 12 00
Méditerranée-Adriatique des Chasseurs de Bretagne
20 rue de la République
94100 Vincennes
01 47 70 11 20
Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne
(FRCB)

Plaudren. Aux Jardins de Coët-Kra, la nature est préservée

Situés en plein campagne de la commune de Plaudren (Morbihan), les Jardins de Coët-Kra sont un véritable lieu pour observer la nature et s'initier à la permaculture. Jonathan Arthuis, le propriétaire des lieux, pratique une agriculture raisonnée, 1 000 mètres de haies bocagères viennent à y être plantés et 27 espèces de végétaux réintroduits.



Des espèces rares

La Fédération régionale des chasseurs de Bretagne et l'Office français de la biodiversité accompagnent les agriculteurs. Leur programme d'accueil de la biodiversité dans les exploitations agricoles est efficace. Chez Jonathan Arthuis, 1 000 mètres de haie bocagère ont été plantés au cours de l'hiver. Les Plaudreniens qui souhaitent se lancer commencent au Grand Kra le printemps prochain. Tout en attendant le printemps de vaches normandes, Les Chèvres, les Félins, les chabigères, les félins, les renouilles offrent des espèces plus rares, comme des espèces des bocages comme le cerisier, le saule torminal, le pommier et le pommier sauvage et l'écureuil roux.

La prairie redonne humidité

Les cultures sur les terres de l'Etat et de l'Etat ont été démantelées. Après avoir été démantelées dans les années 1970 pour l'agriculture des terres, les terres ont été démantelées au grand jour. Le programme permet de faire des haies pour contenir les bœufs. Les haies de pommiers, les pommiers et leurs protections contre le gel sont plantés en 100%. Aux Jardins de Coët-Kra, il est estimé 20 000 € d'investissement. Aujourd'hui grâce à ces haies, la prairie redonne humidité. Sa faune et sa flore qualifient des zones humides, vertes et sèches. Elles ont été créées au bord de l'eau.



Bretagne, Biodiversité et Agriculture

Communication

- Communication généraliste :
- Réalisation de la vidéo ABB (diffusion plateforme Youtube)
 - Tenue d'un stand avec diffusion du film au salon « Oh La vache » (15 000 personnes)
- Projet de territoire :
- Participation rando-talus (200 personnes)
- Communication interne :
- Comité de pilotage dans une ferme 20/06/2022 (30 personnes)
- Relations partenariales :
- Intervention à l'AG FDGDON 56 (150 personnes)



ANNEXE

Annexe 1,

EDUKER (Projet d'éducation à l'environnement et à la nature sur l'espace naturel et pédagogique de la Maison de la Terre)

le rapport d'activité au 21 janvier 2023

Annexe 2

BEC_BUZ 2 (Etude de la contamination des sols, des vers de terre et des bé-casses des bois par les pesticides)

Annexe 3

BEC_BUZ 3 (Etude de la contamination des sols, des vers de terre et des bé-casses des bois par les pesticides)